

Questions orales

Où cela nous a-t-il menés? À l'échec de deux accords constitutionnels. À deux référendums sécessionnistes en 15 ans. À la création de deux partis nettement séparatistes au Québec. La façon traditionnelle de gérer l'unité nationale ne fonctionne pas.

C'est pourquoi il nous faut de nouvelles idées. Celles de l'Ouest sont le règlement de la question, une position fédéraliste claire, la dénonciation du bluff séparatiste et un idéal meilleur.

Au lieu de faire fi de ces éléments ou, pire encore, de dire qu'ils témoignent d'un manque de loyauté à l'égard du Canada, pourquoi le premier ministre ne les intègre-t-il pas à la stratégie référendaire fédérale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député est malvenu de citer l'échec de l'Accord de Charlottetown, auquel il s'est opposé, alors que les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et d'autres provinces l'appuyaient. Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, pas à nous! Vous êtes de ceux qui ont fait campagne contre nous.

En ce moment, il me semble que le fardeau de la preuve revient maintenant aux personnes qui veulent séparer le Québec du Canada. Le chef du tiers parti devrait s'occuper de le leur dire, car elles n'apprécient pas tellement quand cela vient de moi. Comme vous avez réussi à vous faire applaudir par elles à l'occasion, vous pourriez maintenant leur dire pourquoi ce qu'elles essaient de faire avaler aux Québécois, à savoir qu'ils conserveront facilement, après la séparation, la citoyenneté, le dollar, la devise, l'union économique et politique, n'est à votre avis qu'un rêve irréalisable.

Le Président: Je sais que les députés veulent parfois se parler les uns aux autres directement, mais je leur demanderais de bien vouloir adresser leurs observations à la présidence.

* * *

• (1430)

[Français]

LE CODE CRIMINEL

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après l'attentat à la voiture piégée qui a fait, en août dernier, une innocente victime, un jeune garçon de 11 ans, la série d'attentats à la bombe prend une ampleur alarmante au Québec avec la mort, cette nuit, de deux personnes à Saint-Luc, en Montérégie.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire si son gouvernement estime toujours que les dispositions actuelles du Code criminel sont suffisantes pour permettre aux corps policiers de lutter efficacement contre ce crime?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, naturellement, nous sommes préoccupés par la tragédie que représente la mort du petit Daniel Desrochers, il y a quelques semaines, à Montréal. Le problème de la guerre des gangs et du crime organi-

sé est très difficile, c'est un grand défi pour les corps policiers à Montréal.

J'ai rencontré, au cours de l'été, avec le solliciteur général, M. Sangollo, M. Denis Asselin de la CUM ainsi que le commissaire de la GRC. Nous avons discuté en détail de toutes les stratégies que nous pouvons adopter pour faire face à ce défi. Nous avons décidé de travailler ensemble et maintenant, nous avons un comité conjoint qui étudie tout le droit criminel afin de trouver les réponses.

Alors pour nous, c'est une question très grave, très importante. Nous travaillons maintenant d'une façon très constructive et positive et je suis très optimiste que nous trouverons une solution à cette question.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je rappellerai au ministre que les bombes sautent. Ça fait trente depuis le début de l'année. Les morts s'additionnent. Il y a eu 25 morts au Québec. Les policiers réclament depuis longtemps des modifications au Code criminel et que nous dit le ministre? Qu'il étudie la question. Ce n'est plus le temps d'étudier, il faut agir!

Quand le ministre va-t-il déposer dans cette Chambre des modifications au Code criminel pour répondre aux revendications des forces policières?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très, très conscients que c'est un problème en ce moment, tout comme la semaine passée et la semaine prochaine aussi. Ce n'est pas seulement à Montréal. C'est aussi à Toronto, à Vancouver. C'est le problème du crime organisé.

Ce n'est pas une solution simple. J'ai rencontré le député il y a quelques mois. Je lui ai demandé: «Qu'est-ce que vous avez comme suggestion?» Il a présenté une suggestion, nous en avons discuté, mais ce n'est pas vraiment une solution.

[Traduction]

Il ne s'agit pas là simplement d'adopter une autre loi.

[Français]

En fait, le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Ménard, a dit clairement: «Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois. Nous avons besoin du travail des corps policiers pour constituer des preuves contre le crime organisé.» Alors, travaillons ensemble pour trouver une réponse à ce problème, à cette question tragique. Comme je l'ai dit, je suis confiant que durant les semaines à venir, nous trouverons une solution.

* * *

[Traduction]

LE RÉFÉRENDUM AU QUÉBEC

M. Stephen Harper (Calgary—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention de la ministre de l'unité.

Les réformistes étaient d'accord avec le gouvernement et l'appuyaient quand il disait que la victoire du oui au référendum représenterait un aller simple vers la séparation et serait respectée. Voilà qu'on abandonne cette stratégie, sans explication, et nous nous demandons pourquoi.